



VOTRE COMPTE DE TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES 2009

Voici un exemple d'étalement, pour une maison évaluée à 100 000 \$ en 2006 et dont la valeur augmente de 30 000 \$ au rôle 2007, n'ayant subi aucune modification depuis le dépôt du rôle :

Exercice	Étalement de la variation de valeur	Valeur imposable ajustée
2007	1/3 de la variation	110 000 \$
2008	2/3 de la variation	120 000 \$
2009	3/3 de la variation	130 000 \$
2010	maintien de la valeur	130 000 \$

Taxation en bref

Exemple d'une résidence de valeur moyenne

Valeur au rôle d'évaluation 2004-2006	95 522.00 \$
Valeur au rôle d'évaluation 2006-2009, 2010	158 403.00 \$

Taxes foncières municipales

	Local	Agglo	Total
2006	765.05 \$	746.79 \$	1 511.84 \$
2007	622.84 \$	828.64 \$	1 451.48 \$
2008	640.15 \$	902.83 \$	1 542.98 \$
2009	combiné	combiné	1 600.31 \$

L'augmentation des comptes de taxes foncières d'une résidence de valeur moyenne sur une période de 3 ans est de 1.92 % par année.



VOTRE COMPTE DE TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES 2009

LES TAUX POUR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST (1-2009)

▪ FONCIÈRE

Catégorie résiduelle (résidentielle)
0,9724 \$/ 100 \$ d'évaluation

Catégorie immeubles 6 logements et plus
0,9987 \$/ 100 \$ d'évaluation

Catégorie immeubles non résidentiels
5,0424 \$/ 100 \$ d'évaluation

Catégorie immeubles industriels
5,0424 \$ / 100 \$ d'évaluation

Catégorie terrains vagues desservis
1,9448 \$/ 100 \$ d'évaluation

▪ L'EAU

- 60 \$ par local utilisé à des fins résidentielles autres qu'une maison de chambres.
- 60 \$ plus 0,36 \$ par mètre cube d'eau fournie à une maison de chambres ou à un local distinct utilisé à des fins autres que résidentielles.



VOTRE COMPTE DE TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES 2009

IMPORTANT

DATES DES VERSEMENTS :

1^{er} versement : 25 février 2009

2^e versement : 27 mai 2009

Veillez noter qu'il est de votre responsabilité de transmettre votre compte de taxes à votre créancier hypothécaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus amples informations au 514 645-7431.

SA/09-01-23



VOTRE COMPTE DE TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES 2009

MODALITÉ DE PAIEMENT :

ALLOUER 7 JOURS OUVRABLES POUR LA RÉCEPTION DE VOTRE PAIEMENT

Votre compte doit être acquitté :

- Dans les Caisses populaires Desjardins
- À l'Hôtel de Ville de Montréal-Est
- Par la poste au 11370, rue Notre-Dame, 5^e étage
Montréal-Est (Québec) H1B 2W6

Vous devez :

- Émettre votre chèque à l'attention de la Ville de Montréal-Est
- Inscrire votre ou vos numéros de matricule (figurant sur vos talons de remise) au verso de votre chèque
- **Paiement accepté : chèque, argent comptant, carte débit**

INTÉRÊTS ET PÉNALITÉ

Les taxes municipales portent intérêts et pénalité aux taux que la ville de Montréal-Est fixe par règlement (tel que mentionné sur le recto de votre compte de taxes). Ce taux d'intérêt est applicable à partir du moment de l'exigibilité de cesdites taxes.

Lorsqu'un chèque ou autre ordre de paiement est remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais d'administration de 35 \$ seront réclamés au tireur du chèque ou de l'ordre imposés au compte visé.



VOTRE COMPTE DE TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES 2009

NOUVEAUTÉS POUR L'ANNÉE 2009

Une seule facture à acquitter relativement aux taxes foncières municipales de l'année 2009.

Le taux de taxes 2009 applicable à votre immeuble comprend à la fois la portion reliée à des services fournis par la Ville de Montréal-Est et l'agglomération de Montréal. Un système de quote-part facturé à la Ville de Montréal-Est servira à rembourser lesdits services.

Vous recevez votre compte de taxes foncières municipales pour l'année 2009. Le dernier rôle d'évaluation foncière émis par la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal a été déposé le 13 septembre 2006, et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Ce rôle détermine les valeurs servant au calcul des taxes foncières de la ville de Montréal-Est. Le conseil municipal a décidé par la résolution CM-200612269, de procéder à l'étalement de ce rôle d'évaluation sur une période de trois ans, avec un gel pour la 4^e année. L'année 2009 est donc la 3^e année d'étalement des valeurs d'évaluation foncière.

L'Agglomération de la ville de Montréal étalait sur quatre ans. Le prochain rôle devrait être déposé en septembre 2010.